

ÉVALUATION DES RISQUES POUR COOLONGALOOK PARC AVENTURE

SUJET : Filets de l'Aventure

ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-FA01/2026

ÉCRIT PAR : Équipe opérationnelle / Équipe santé et sécurité

Matrice des risques								
Conseils en matière de notation des risques	Probabilité (P)	5	5	10	15	20	25	Probabilité (P) x Gravité (G) = Cote de Risque (CR)
		4	4	8	12	16	20	
		3	3	6	9	12	15	
		2	2	4	6	8	10	
		1	1	2	3	4	5	
		1	1	2	3	4	5	
Acceptabilité des conseils en matière de risques	Risque élevé : 15 - 25	Les activités à haut risque doivent cesser immédiatement. D'autres mesures de contrôles efficaces pour atténuer les risques doivent être introduites.						
	Risque moyen : 8 – 12	Les risques moyens sont un niveau acceptable basé sur la probabilité réduite après la mise en œuvre de mesures de contrôle suffisantes.						
	Risque faible : 1 - 6	Les risques faibles sont largement acceptables. Lorsque cela est raisonnable, des efforts devraient être déployés pour réduire les risques.						
Conseils. Lorsque vous effectuez une évaluation des risques, vous devez :	1. Identifier les personnes à risques et les dangers importants 2. Calculer le CR initial pour l'activité. 3. Identifier les mesures de contrôle des risques qui réduisent les risques à un niveau acceptable. 4. Calculer un CR révisé : vous devez considérer dans quelle mesure la tâche sera plus sûre si les mesures de contrôle sont suivies. Ici, vous devriez envisager de modifier à la fois les cotes de probabilité (P) et de Gravité (G)							
NB : Idéalement, vous devriez chercher à réduire les risques afin que l'activité puisse être classée comme « à risque faible ».								

Probabilité (P)	Définition	Note (en points)
Inévitable	Si les travaux/opérations se poursuivent tels quels, il y a presque 100% de certitude qu'un accident se produira, par exemple : un escalier cassé ou un barreau cassé sur une échelle, des conducteurs électriques nus et exposés, des piles instables de cartons lourd. Cela arrivera le plus souvent.	5
Hautement probable	Des facteurs supplémentaires pourraient précipiter un incident, mais celui-ci est toujours susceptible de se produire sans ce facteur supplémentaire.	4
Possible	L'accident peut survenir si d'autres facteurs le précipitent, mais il est peu probable qu'il se produise sans eux.	3
Peu probable	Cet incident ou cette maladie peut survenir, mais la probabilité est faible.	2
Néant	Il n'y a vraiment aucun risque. Ce n'est que dans des conditions exceptionnelles qu'il peut y avoir une possibilité d'accident ou de maladie. Toutes les précautions raisonnables ont été prises. Cela devrait être l'état normal du lieu de travail.	1

Gravité (G)	Définition	Note (en points)
Très Haut	Causant de multiples blessés / morts et des destructions généralisées, par exemple : incendie, effondrement d'un parcours / d'un bâtiment.	5
Haut	Causant la mort, des blessures graves ou une invalidité permanente à une personne.	4
Modéré	Invalidité temporaire causant une blessure (à un membre du public, un entrepreneur ou un employé) ou une maladie susceptible d'empêcher un employé de travailler pendant sept jours ou plus et à signaler à la DDCS (déclaration d'accident)	3
Léger	Blessure mineur (à un membre du public, à un entrepreneur ou à un employé), qui permettrait à la personne de continuer à travailler après les premiers soins sur place ou dans un cabinet chirurgical local. La durée de l'arrêt ou du traitement est tel que le déroulement normal du travail n'est pas sérieusement interrompu.	2
Néant	Blessure très légère, contusion, écorchure, aucun risque de maladie.	1

Processus de révision : cette évaluation des risques sera réexaminée lorsqu'il est soupçonné qu'elle n'est plus valide ou qu'un changement important s'est produit. De plus, elle sera révisée chaque année. ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-FA01/2026

RISQUE	DÉFINITION	P	G	CR	PERSONNES CONCERNÉES	MESURES DE CONTRÔLE	AUTRES MESURES DE CONTRÔLE : Réalisées chaque année pour formuler le plan de réduction des risques	P	G	CR		
001	Défaillance / défauts filets - Mal entretenu - Chute d'objets - Météo - Vandalisme - Utilisation quotidienne - Problèmes d'arbre - Dommages causés par les parasites	4	5	20	Collaborateurs, clients et spectateurs	Conformément aux directives du fabricant, l'équipement sera inspecté et entretenu à des intervalles désignés par les instances réglementaires. Procédures opérationnelles comprendront : - Contrôles d'ouverture quotidiens - Contrôles pendant le fonctionnement - Inspection mensuelle enregistrée - Inspection annuelle - Inspection annuelle des arbres par un expert qualifié Les contrôles et inspections seront effectués par du personnel qualifié et enregistrés en conséquence - Inspection inaugurale - Inspection périodique - Inspection de routine L'équipement endommagé sera remplacé ou réparé si nécessaire conformément aux directives du fabricant Règles de sécurité : Interdiction de fumer dans les filets Tous les arbres utilisés ont été inspectés avant leur aménagement par un expert forestier agréé. Mesures de lutte antiparasitaire				2	4	8
002	Accès non autorisé - Pendant la nuit (ou en dehors des horaires d'ouverture) - Pendant l'ouverture au public	4	4	16	Intrus, personnel, spectateurs et clients	L'activité a été conçue et construite de manière à ce que tous les points d'accès puissent être inaccessibles en périodes de fermeture. Mise en place d'un portillon supplémentaire ainsi que 2 panneaux interdisant l'accès aux personnes non autorisées. Le parc est entièrement clôturé (1.60m de haut) pour empêcher l'accès en permanence à toute personne qui n'est pas inscrite en tant que participant ou spectateur. Tous les participants et superviseurs recevront un briefing de sécurité (oral) Tous les participants recevront un bracelet d'identification orange fluo. Le personnel de patrouille/surveillance surveillera les activités conformément à la politique de surveillance des filets pour s'assurer que seuls les participants sont dans les filets.				2	2	4
003	Coincement de parties du corps, de bijoux, de cheveux ou de vêtements Glissades et trébuchements Chute d'objets (effets personnels) Abrasions nettes	3	4	12		L'activité est conçue et fabriquée pour minimiser le risque de piégeage. Règles et conseils de sécurité disponibles sur le site Internet et remis aux clients à leur arrivée - Bijoux retirés ou recouverts - Cheveux attachés - Chaussures fermées, couvrant au minimum				2	2	4

Processus de révision : cette évaluation des risques sera réexaminée lorsqu'il est soupçonné qu'elle n'est plus valide ou qu'un changement important s'est produit. De plus, elle sera révisée chaque année.
ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-FA01/2026

					<p>talons et orteils (cros, tongs, sandales ne sont pas autorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poches vidées - Vêtements amples rentrés - Manches longues et pantalons conseillés <p>Les instructeurs doivent vérifier que cela est suivi lors des contrôles avant briefing</p> <p>Les règles clés sont répétées et prononcées verbalement lors du briefing de sécurité</p> <p>Secouristes qualifiés en service à tout moment</p> <p>Le personnel effectuant des travaux en hauteur veillera à ce que tous les outils ne puissent pas tomber ou, lorsque cela n'est pas possible, délimitera la zone en contrebas</p> <p>La zone de terrain de l'enceinte des filets est incluse dans les contrôles quotidiens.</p> <p>Aménagement de la zone pour minimiser les risques</p>			
004	<p>Collisions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atterrissages maladroit - Blessures préexistantes 	4	3	12	<p>Personnel et clients</p> <p>Règles et conseils de sécurité disponibles sur le site internet et à votre arrivée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir un espace suffisant pour que les autres puissent se déplacer - Un seul participant à la fois dans le toboggan et assurez-vous que le toboggan est dégagé - Saut périlleux (salto) interdits - Descente du toboggan : les clients sont invités à descendre les pieds en premier et croiser les mains sur la poitrine. <p>Capacité d'accueil des filets indiquées à l'entrée principale et sur chaque entrée de nasse et aménagées conformément aux conseils du fabricant et procédures d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des zones de repos et de détente ont été créées au sol pour permettre aux gens de se rassembler et se reposer, réduisant ainsi le nombre de personnes dans les filets <p>Ratios de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moins de 6 ans doivent être accompagnés sur les filets par une personne majeure avec un ratio maximum de 1 pour 2 enfants - Les 6 à 15 ans doivent être encadrés soit depuis le sol, soit sur les filets par une personne majeure avec un ratio maximum de 1 pour 5 enfants <p>Âges et ratios de surveillance confirmés sur le formulaire de « Reconnaissance des risques et consentement »</p> <p>Les superviseurs doivent rester dans la zone des filets pendant toute la durée de l'activité</p> <p>Ces ratios peuvent être modifiés en conséquence pour les réservations de groupes telles que les écoles.</p> <p>Un personnel qualifié patrouillera dans les filets</p>	2	2	4

Processus de révision : cette évaluation des risques sera réexaminée lorsqu'il est soupçonné qu'elle n'est plus valide ou qu'un changement important s'est produit. De plus, elle sera révisée chaque année.
ÉVALUATION DES RISQUES RÉF : ER-FA01/2026

						conformément aux procédures opérationnelles pour s'assurer que les participants suivent les règles et les conseils de sécurité Formulaire de reconnaissance des risques et de consentement à inclure Confirmation de l'absence de blessure antérieure ou de grossesse Confirmation de lecture des règles de sécurité			
005	Les participants sont incapables de sortir des filets en raison d'une blessure	4	4	16	Personnels et clients	En cas de blessures mineures, le personnel peut être en mesure d'aider les participants depuis les filets Procédure en place pour alerter tous les participants d'un incident les obligeant à s'asseoir et à rester immobiles Surveillance et patrouilles des filets	2	2	4
006	Participants tombant de hauteur - Non-respect des règles de sécurité - Défaillance des infrastructures	2	4	8	Personnels et clients	La conception et la construction du parcours garantissent que les participants ne peuvent à aucun moment atteindre l'extérieur des filets Des contrôles des filets sont effectués régulièrement Règles de sécurité Ratios de supervision pour garantir le respect des règles Instructeurs pour patrouiller conformément à la politique opérationnelle	2	2	4
007	Météo défavorable pendant le fonctionnement - Neige - Fortes pluies/grêle - Vents forts - Tonnerre et orage	4	3	12	Personnels, clients et spectateurs	L'activité se déroule conformément aux directives des fabricants concernant les limites d'exploitation Suite à des conditions météorologiques extrêmes, l'activité doit être inspectée conformément aux directives du fabricant	2	2	4

- Mesures de contrôle : Lorsqu'une mesure de contrôle a été identifiée, elle n'est incluse qu'une seule fois et n'est pas répétée sous chaque numéro de risque. Ainsi, pour un danger spécifique identifié, la mesure de contrôle peut s'appliquer à ce danger.
- Formation des instructeurs : Les instructeurs de Coolongalook Parc Aventure doivent suivre un programme complet de formation et d'évaluation avant de pouvoir enseigner sur Coolongalook Parc Aventure. Ils suivent une formation conformément au programme de formation de l'AFFORPAH (CQP OPAH : Certificat de Qualification professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur), à la politique de formation et d'évaluation et aux objectifs de formation qui comprennent la délivrance d'instructions de sécurité, les limites opérationnelles d'utilisation du parcours, les inspections du parcours lors de l'ouverture et de la fermeture quotidiennes du parcours, les techniques de supervision et de patrouille, équipement de protection individuelle, ajustement et inspection des harnais, opérations d'urgence, santé et sécurité et service client. Les instructeurs sont formés aux premiers secours. Tous les instructeurs sont formés aux techniques de sauvetage sur corde. La formation et l'évaluation des instructeurs formés au sauvetage sont effectuées uniquement par des personnes formées et qualifiées, qui sont reconnues comme compétentes pour le faire par l'organisme de formation.